

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-de-Leeds tenue le 31 juillet 2020 à 15h30 par téléconférence.

L'enregistrement audio de la séance extraordinaire du conseil sera disponible aux citoyens pour consultation.

Sont présents : MM. Alexandre Malette, Marc-André Routhier, René Breton, formant quorum sous la présidence de M. Philippe Chabot, maire.

Est également présente Mme Sonia Tardif, directrice générale / secrétaire-trésorière.

Les membres du conseil municipal présents sur le territoire renoncent aux formalités prescrites à l'article 156 du Code municipal pour la convocation par écrit de la présente séance extraordinaire. Ils ont tous été informés par courriel.

L'enregistrement audio de la séance du conseil sera disponible aux citoyens pour consultation.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Vente de l'édifice Moreau Lapointe (355, rue principale)
 - A) Dépôt d'une promesse d'achat pour l'immeuble
 - B) Autorisation des signataires dans ce dossier
3. Fermeture de l'assemblée.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

166-07-20

Proposé par la conseiller M. René Breton et appuyé par le conseiller M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

VENTE DE L'ÉDIFICE MOREAU-LAPOINTE (355, RUE PRINCIPALE)

A) DÉPÔT D'UNE PROMESSE D'ACHAT POUR L'IMMEUBLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une promesse d'achat de Madame Audrey Martin et de Monsieur Thierry Foucat le 30 juillet 2020 par l'intermédiaire de monsieur Joseph Dehogne Courtier Immobilier Inc au montant de 100,000\$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE la promesse d'achat de Madame Audrey Martin et de Monsieur Thierry Foucat est valide jusqu'au 31 juillet 2020 20h00 et que celle-ci est conditionnelle à l'approbation du financement, à l'obtention d'un rapport d'inspection du bâtiment et à l'obtention du certificat de localisation de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité pourrait recevoir d'autres promesses d'achat à un montant supérieur à 100,000\$ pour l'immeuble d'ici le 31 juillet 2020 20h00;

167-07 -20

Proposé par le conseiller M. Marc-André Routhier et appuyé par le conseiller M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte la meilleure proposition qui lui sera faite d'ici le 31 juillet 2020 20h00 avec un prix minimum de vente établi à 100,000\$.

B) AUTORISATION DES SIGNATAIRES DANS CE DOSSIER

168-07 -20

Proposé par le conseiller M. René Breton et appuyé par le conseiller M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que

QUE monsieur Philippe Chabot maire ou le maire suppléant monsieur Alexandre Malette et madame Sonia Tardif directrice générale ou Madame Cindy Gosselin secrétaire-trésorière adjointe, soient autorisés à signer les documents légaux dans ce dossier.

FERMETURE DE LA SÉANCE

169-07-20

Proposé par le conseiller monsieur Marc-André Routhier et appuyé par le conseiller M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 15h50.

Philippe Chabot
Maire

Sonia Tardif, g.m.a.
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, Philippe Chabot, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Philippe Chabot, maire

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de St-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Sonia Tardif, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière